



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
17.01.2001 Bulletin 2001/03

(51) Int Cl.7: **A45D 40/00**

(21) Numéro de dépôt: **00420153.9**

(22) Date de dépôt: **06.07.2000**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE**  
Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeur: **Crosta, Sergio**  
**21040 Venegono Inferiore (Varese) (IT)**

(74) Mandataire: **Pigasse, Daniel et al**  
**Pechiney,**  
**Immeuble "SIS"**  
**217, cours Lafayette**  
**69451 Lyon Cedex 06 (FR)**

(30) Priorité: **15.07.1999 IT MI990454 U**

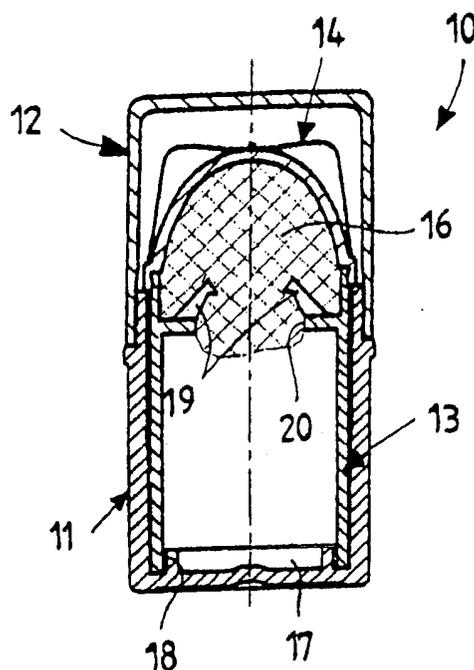
(71) Demandeur: **LAFFON S.p.A**  
**21040 Venegono Inferiore (Varese) (IT)**

(54) **Conteneur pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps**

(57) La présente invention concerne un conteneur (10, 100) pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps comprenant une base (11), un capuchon de fermeture (12) amovible et une cuvette interne (13) dans laquelle le produit est appliqué ; en outre la

cuvette (13) présente un siège (15), doté de moyens (19) pour fixer le produit (16) à l'état solide, de manière à empêcher que le produit (16) ne se sépare du conteneur (10, 100) dans le sens axial, et la cuvette (13) est assemblée à la base (11) du conteneur (10, 100).

Fig.4



## Description

**[0001]** La présente invention concerne un conteneur pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps.

**[0002]** On connaît des produits de beauté, produits pour la santé, l'hygiène et le maquillage du corps, comme les cosmétiques, déodorants et autres, qui sont présentés au public dans des conditionnements contenant un « stick », c'est-à-dire une barre sensiblement cylindrique de matériau pâteux et/ou compacté, c'est-à-dire un matériau ayant une consistance adaptée pour être par la suite appliqué sur des parties du corps par frottement, soit direct, soit indirect.

**[0003]** Le matériau en « stick » est conditionné à l'intérieur d'un conteneur tubulaire, de préférence cylindrique qui est doté d'un capuchon en face d'une extrémité ouverte, au travers de laquelle le « stick » peut être extrait ou retiré, par exemple par rotation d'un embout de commande, qui est monté à l'extrémité opposée dudit conteneur, ou bien par simple poussée.

**[0004]** Ces conteneurs sont bien connus dans la technique, mais présentent une importante limitation due au fait qu'ils ne sont en général pas adaptés à la présentation au public de quantité de produit limitée, par exemple dans le cas où l'on veut proposer des échantillons de produit au cours d'opérations promotionnelles.

**[0005]** Un objet de la présente invention est, par conséquent, de réaliser un conteneur pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps qui permette de retenir et de conserver le produit à l'intérieur d'un conditionnement adéquat, pouvant présenter le produit au public à l'occasion de test de mise sur le marché ou d'autres opérations promotionnelles.

**[0006]** Un autre objet de l'invention est de réaliser un conteneur pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps qui puisse être rempli soit par le fond, soit par le haut, selon les exigences de production.

**[0007]** Un autre objet de la présente invention est de réaliser un conteneur pour produits pour le soin et l'hygiène du corps qui soit réalisable d'une manière simple et économique.

**[0008]** Ces objets et d'autres sont atteints par un conteneur pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps, comprenant une base, un capuchon de fermeture amovible et une cuvette interne, dans laquelle ledit produit est appliqué, caractérisé en ce que ladite cuvette présente un siège, doté de moyens pour fixer ledit produit à l'état solide, de manière à empêcher que ledit produit ne se sépare du conteneur dans le sens axial, et en ce que ladite cuvette est assemblée à la base dudit conteneur.

**[0009]** D'autres objets et avantages de la présente invention ressortiront plus clairement à la lecture de la description ci-après et des dessins annexés, fournis à titre simplement indicatif et non limitatif, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue éclatée du conteneur pour

produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps, selon une première réalisation préférée de l'invention ;

- 5 - la figure 2 est une vue en coupe d'un conteneur selon l'invention, exempt de capuchon de fermeture ;
- la figure 3 est une vue de haut en bas du conteneur de la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue en coupe du conteneur de la figure 1, selon une première réalisation préférentielle de l'invention ;
- 10 - la figure 5 est une vue en coupe du conteneur de la figure 1, selon une autre réalisation préférentielle de l'invention ;
- la figure 6 est une élévation latérale d'un conteneur selon l'invention, exempt du capuchon de fermeture ; et
- la figure 7 est une élévation latérale d'un conteneur selon l'invention.

20 **[0010]** En référence spécifique aux figures citées, le conteneur pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps, selon l'invention, est indiqué globalement, dans une première réalisation préférentielle, par le numéro de référence 10.

25 **[0011]** Le conteneur 10 comprend une base 11, un capuchon de fermeture 12, de type amovible, et une cuvette 13, dans laquelle est introduit, par exemple à l'état fluide, le produit 16 à contenir.

**[0012]** La cuvette intérieure 13 présente un siège 15 pour accueillir et fixer le produit 16 à l'état solide.

30 **[0013]** Le siège 15 présente, à son tour, un plan annulaire entouré d'une paroi sensiblement cylindrique, le tout pour définir un espace destiné à contenir le produit 16.

35 **[0014]** Le siège 15 présente également les moyens pour fixer le produit 16, constitués principalement d'une pluralité d'ailettes 19, lesquelles sont orientées de manière à converger vers l'intérieur de l'espace défini par le siège 15 et présentent des extrémités terminales pointues.

**[0015]** La présence des ailettes 19 empêche la séparation du produit 16 du conteneur 10 dans le sens axial quand celui-ci est ouvert pour utilisation.

40 **[0016]** En outre, la cuvette 13 est reliée de manière rigide à la base 11 du conteneur 10. En effet, on note que la cuvette 13 peut être fixée, par rapport à la base 11 du conteneur 10, par un assemblage à emboîtement avec un bossage circulaire 17 appartenant à ladite base 11.

50 **[0017]** La cuvette 13 présente un orifice inférieur 18 pour l'introduction du produit 16 à l'état fluide.

**[0018]** En outre, la cuvette 13 présente un orifice supérieur 20 qui contribue à la définition du plan annulaire du siège 15 et permet le passage du produit 16 à l'état fluide dans ledit siège 15.

55 **[0019]** Toutefois, le produit 16 - déjà à l'état solide - peut être inséré dans le siège 15 également par le haut, au lieu d'être introduit à l'état fluide.

**[0020]** Dans la réalisation 10, illustrée en coupe sur la figure 4, le siège 15 est fermé dans la partie supérieure par une calotte amovible 14.

**[0021]** Une seconde réalisation préférentielle de l'invention est indiquée globalement par le numéro de référence 100, et est visible en coupe sur la figure 5 ; dans cette seconde réalisation, la cuvette 13 et le produit 16 qu'elle supporte ne sont pas couverts par la calotte 14, mais uniquement par le capuchon de fermeture 12.

**[0022]** Le fonctionnement du conteneur pour produits pour le soin et l'hygiène du corps de l'invention est le suivant. Dans le cas de la première réalisation 10, le produit peut être avantageusement injecté à l'intérieur de la cuvette 13, au travers de l'orifice inférieur 18, et passe, au travers de l'orifice supérieur 20, dans le siège 15 où il rencontre la partie supérieure de la calotte 14 qui sert d'élément de contention du produit 16.

**[0023]** Après cette injection de produit, la cuvette 13 peut être placée dans un milieu réfrigéré, de manière à obtenir la solidification du matériau du produit 16, qui revêt par conséquent sensiblement une forme de calotte.

**[0024]** Enfin, la cuvette 13, logeant le produit 16, peut être placée à l'intérieur de la base 11, avec laquelle elle s'assemble par emboîtement au moyen de l'introduction du bossage circulaire 17 à l'intérieur de l'orifice inférieur 18.

**[0025]** On veut en outre souligner que la présence des ailettes 19, lesquelles à la fin du processus de solidification se trouvent à l'intérieur de la masse du produit 16, permet une fixation optimale du produit 16 à l'intérieur du siège 15, empêchant que la masse du produit 16 ne se sépare du conteneur 10.

**[0026]** L'utilisateur peut utiliser le produit 16, par exemple en le frottant sur l'épiderme, après avoir ouvert le conteneur 10, en dévissant le capuchon de fermeture 12 et en retirant la calotte 14, en amenant par conséquent le conteneur à prendre la configuration donnée à titre d'exemple sur la figure 6.

**[0027]** Dans le cas, au contraire, de la seconde réalisation 100, le produit peut être coulé à l'état fluide sur le siège 15 et, après cette coulée, la cuvette 13 peut être placée dans un milieu réfrigéré, de manière à obtenir la solidification du matériau constituant le produit 16, lequel, dans ce cas aussi, grâce à la présence des ailettes 19, peut se fixer d'une manière stable à l'intérieur du siège 15. En variante, comme on l'a déjà dit précédemment, le produit 16 peut également être introduit par le haut - déjà à l'état solide - dans le siège 15.

**[0028]** La cuvette 13 est enfin placée à l'intérieur de la base 11, avec laquelle elle s'assemble par emboîtement selon les modalités précédemment décrites.

**[0029]** Dans ce cas, l'utilisateur peut employer le produit 16, après avoir ouvert le conteneur 10, en dévissant le capuchon de fermeture 12, auquel cas le conteneur prend immédiatement la configuration prête à l'emploi donnée à titre d'exemple sur la figure 6.

**[0030]** D'après la description effectuée, les caracté-

ristiques du conteneur pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps qui fait l'objet de la présente invention apparaissent clairement, tout comme en apparaissent clairement les avantages.

**[0031]** En particulier, les principaux avantages de l'invention sont indiqués dans la suite.

**[0032]** Le conteneur 10 permet de fixer, de manière simple et sûre, une quantité de produit limitée, typique des échantillons de produit distribués au public au cours des opérations promotionnelles.

**[0033]** Le conteneur 10 est, naturellement, extrêmement simple d'emploi et peut être rempli de produit, aussi bien par le bas que par le haut, en utilisant dans les deux cas la même forme pour la cuvette 13, et donc le même moule pour la réalisation de la cuvette 13 avec des économies évidentes.

**[0034]** Il est clair enfin que de nombreuses variantes peuvent être apportées au conteneur pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps, objet de la présente invention, sans pour autant sortir des principes de nouveauté inhérents à l'idée innovante.

**[0035]** Il est clair enfin que, dans la réalisation pratique de l'invention, les matériaux, les formes et les dimensions des détails illustrés pourront être quelconques selon les exigences et ils pourront être remplacés par d'autres équivalents au niveau technique.

## Revendications

1. Conteneur (10, 100) pour produits pour le soin, l'hygiène et le maquillage du corps, comprenant une base (11), un capuchon de fermeture (12) amovible et une cuvette interne (13), dans laquelle ledit produit (16) est appliqué, caractérisé en ce que ladite cuvette (13) présente un siège (15), doté de moyens (19) pour fixer ledit produit (16) à l'état solide, de manière à empêcher que ledit produit (16) ne se sépare du conteneur (10, 100) dans le sens axial, et en ce que ladite cuvette (13) est assemblée à la base (11) dudit conteneur (10, 100).
2. Conteneur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit produit (16) est introduit à l'état fluide dans le siège (15) de la cuvette (13).
3. Conteneur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit produit (16) est appliqué à l'état solide dans le siège (15) de la cuvette (13).
4. Conteneur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens pour recevoir et fixer ledit produit (16) comprennent une pluralité d'ailettes convergentes (19) vers l'intérieur de l'espace défini par ledit siège (15).
5. Conteneur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite cuvette (13) est reliée de manière ri-

guide à la base (11) dudit conteneur (10, 100).

6. Conteneur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite cuvette (13) est fixée par rapport à ladite base (11) du conteneur (10) par assemblage à emboîtement avec un bossage circulaire (17) appartenant à ladite base (11). 5
7. Conteneur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite cuvette (13) présente un orifice inférieur (18) pour l'introduction dudit produit (16) à l'état fluide. 10
8. Conteneur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite cuvette (13) présente un orifice supérieur (20) qui permet le passage dudit produit (16) à l'état fluide dans ledit siège (15). 15
9. Conteneur, selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit siège (15), appartenant à ladite cuvette (13), est fermé dans la partie supérieure par une calotte amovible (14). 20

25

30

35

40

45

50

55

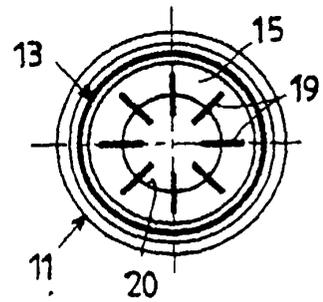
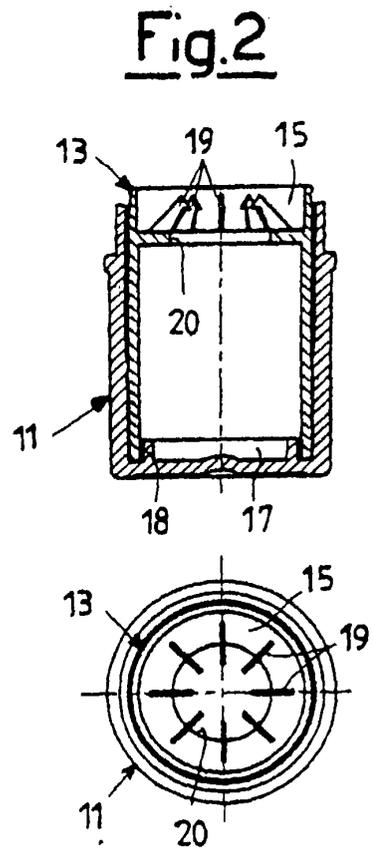
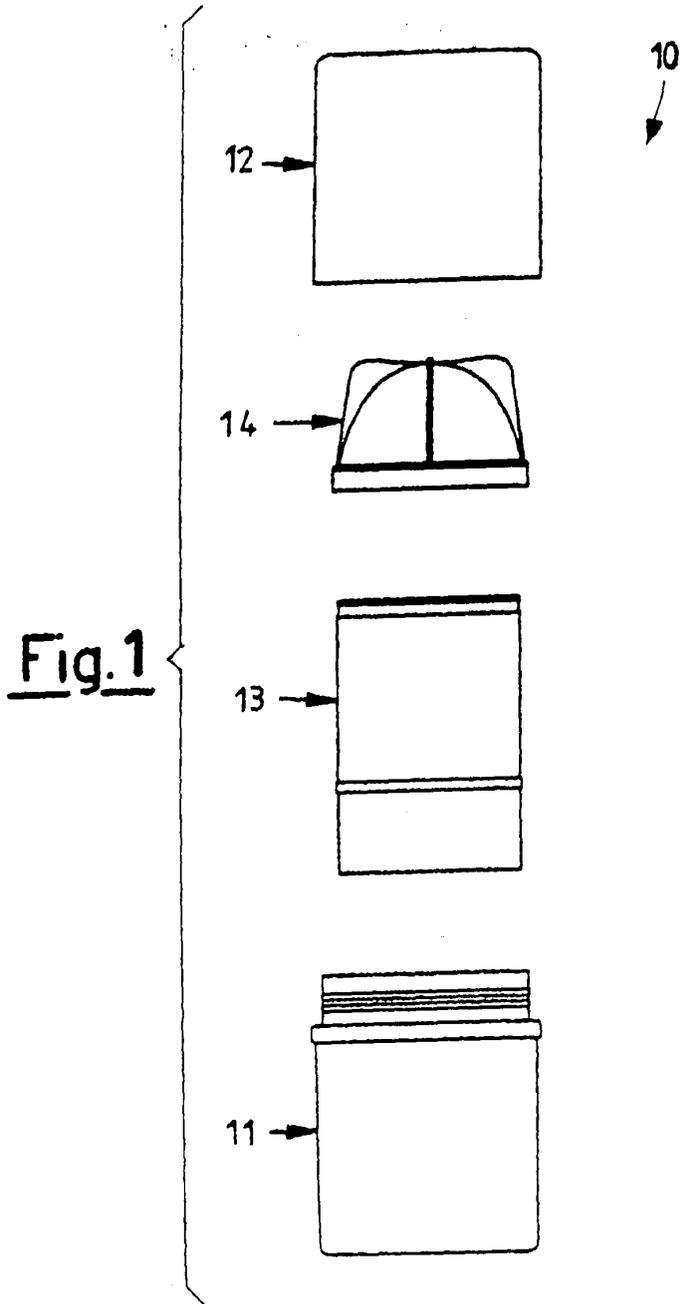


Fig.4

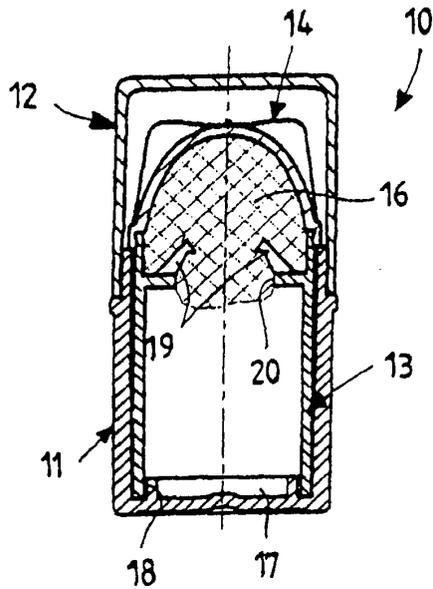


Fig.5

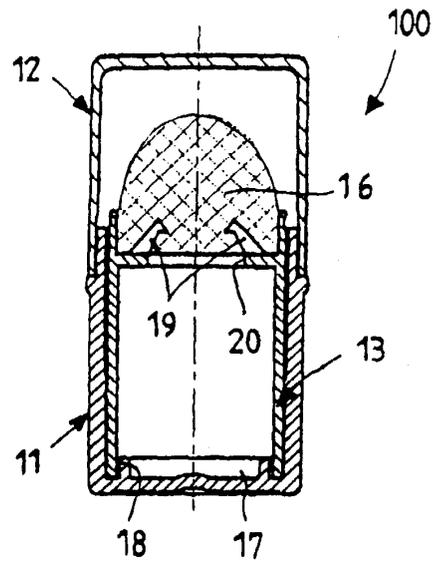


Fig.6

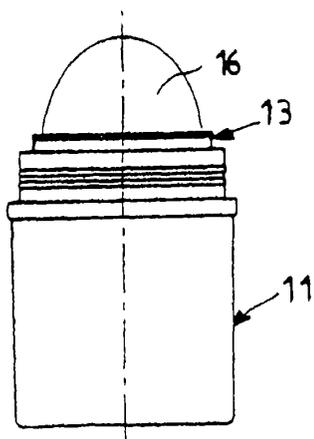


Fig.7

